



DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE

PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

Dates de convocation :
19 septembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 5
Votants : 5
Pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.

Étaient présents :
Madame LAGARDE ;
Messieurs ERBS, TANTÔT, LAURENT, JULIEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé :
Messieurs DUPREZ et PASTEUR.

Étaient absents :
Madame WARGNIER ;
Monsieur FLAVIGNY.

Monsieur TANTÔT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (du vendredi 11 juillet 2025)
- Entretien de la commune
- USED A : Rénovation de 3 points EP (Eclairage Public)
- Noël 2025
- Bien sans maître
- Opération « Brioches »
- Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Retz-en-Valois
- Rapport 2024 concernant l'exploitation, le prix et la qualité du service public des transports urbains de la CCRV
- Élections municipales 2026
- Trail de Morsain
- Questions diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 17h30.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal du 11 juillet 2025 transmis par mail le 23 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Lors de la dernière réunion de Conseil, il avait été convenu d'obtenir une estimation du coût d'une embauche sous contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) à 20h/semaine, d'un recrutement en CDD sur le poste créé à 9h/semaine, et de l'intervention d'une entreprise extérieure.

Tous les éléments ont été rassemblés et sont présentés aux conseillers.

Contrat PEC 20h	CDD	Entreprises extérieures
Contrat imposé du 1 ^{er} septembre 2025 au 31 mai 2026 sans certitude de renouvellement	1 an	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2026
- Salaire brut : 1029.63€ - Charges patronales : 113.11€ Coût pour l'employeur : 1 142.74€ X 12 mois = 13 712.88€ par an Aide de l'état : 30% soit 4 113.86€ Reste à charge : 9 599.02€	- Salaire net : 485.84€ - Charges patronales : 193.57 Coût pour l'employeur : 679.41€ X 12 mois = 8 152.92€ par an	Tonte tous les 15 jours 480€/passage (Cimetière, Mairie, Église, Monument, Lavoir) : 6 720€ Taille des haies charmilles de la Mairie 1 fois/an : 960€ Taille des ifs au cimetière : 960€ Avec ramassage et évacuation des déchets Soit 8 640€ par an
Visite médicale : 60€ par an et par employé technique		
Formations obligatoires : Exemple des coûts de formations réalisées en 2021 : 360€ (maintenance du matériel) + 210€ (prévention des risques) + 211€ (remboursement des déplacements) Soit : 781€		
Indemnité kilométrique pour utilisation du véhicule personnel : 600€/an (150€/trimestre selon délibération n°2023/04/10 du 14/04/2023)		Petits travaux ponctuels : Association Emplois & Services : 20.95€/h (tarifs en vigueur au 1 ^{er} septembre 2025)
Frais de fonctionnement du service technique : - Vêtements de travail : 400€ au recrutement (chaussures et lunettes de sécurité, 2 jeans, 3 t-shirts, 3 sweat-shirts, gilet, casquette, vêtements de pluie, bottes, manteau), 300€ forfaitaire par an. - Carburant : 547€ en 2024, 814€ en 2023 - Entretien du matériel (<u>sans main d'œuvre</u>) et fournitures diverses : 500€ environ → Entretien et maintenance du matériel réalisés par l'ancien agent technique.		

Après avoir analysé les chiffres ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite faire appel aux services d'une entreprise extérieure pour ce qui relève de l'entretien des espaces verts. Pour ce qui concerne les petits travaux de bricolage ponctuels, les élus proposent de solliciter

l'Association Emplois & Services d'Ambleny.

Le Maire confirme que si cette organisation venait à ne plus fonctionner, le poste d'agent technique créé pour 9 heures hebdomadaires, resterait ouvert.

Voté à l'unanimité.

OBJET : USEDADA : RÉNOVATION DE 3 POINTS EP (ECLAIRAGE PUBLIC)

Les orages survenus en juin dernier ont endommagé un lampadaire d'éclairage public rue des Vignes au Hameau de Vingré (vers le n°1, face à la ferme). Nous avons fait ce signalement auprès des services de la SICAE (gestionnaire du réseau électrique de notre territoire). Ils nous ont indiqué qu'il avait été démonté lors des incidents car il était prêt à tomber. Ils ont donc fait une demande auprès de l'USEDADA (autorité organisatrice du service public d'électricité) pour une intervention sur ce point lumineux ainsi que pour un autre luminaire détérioré le même soir.

Une partie de ces travaux peut être financée par l'USEDADA à condition qu'il y ait 3 points à rénover.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDADA.

Le Coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à **2 357.52€ HT.**

En application des conditions financières de l'USEDADA, le montant de la contribution s'élève à 1 734.73€ HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	USEDADA	COMMUNE
<u>Éclairage Public</u>			
Matériel	1 935.17€	580.55€	1 354.62€
Réseau	422.35€	42.24€	380.11€
	2 357.52€	622.79€	1 734.73€

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDADA en cours.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et **en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide** :

- **D'inscrire** cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante,
- **S'engage** à verser à l'USEDADA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDADA et des travaux réalisés,
- En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDADA.

Voté à l'unanimité.

OBJET : NOËL 2025

→ Noël des enfants de la commune :

- L'Arbre de Noël de cette année est prévu le samedi 20 décembre. Pour cette occasion, un magicien sera en charge de l'animation. Il nous propose une prestation à 700€ TTC (aucun frais de déplacement et de repas n'est à prévoir).
- Le Maire propose également de reconduire les chèques-cadeaux Jouéclub d'une valeur de 25€ pour les enfants âgés de 0 à 11 ans inclus, selon le même principe que les années précédentes. Les chèques-cadeaux seront remis aux familles, qui sont chargées d'aller choisir le cadeau en magasin. Le magasin le conservera, l'emballera et le livrera à la Mairie pour la distribution par le Père Noël.
- À ce titre, si la commune ne trouve pas de bénévole pour tenir le rôle de Père Noël, l'association Emplois & Services sera sollicitée.
- Les chocolats seront commandés chez le fournisseur habituel qui nous livrera la commande directement en Mairie.

À ce jour, 33 enfants sont bénéficiaires du chèques-cadeaux.

Rappel 2024 (pour 34 enfants) :

- Spectacle : 0€ (diffusion d'un film sur le thème de Noël)
 - Jouets : 675€
 - Chocolats : 161.10€
 - Goûter : 267.78€
- = 1.103.88€ dépensés**

Pour cette année 2025, le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, décide** de maintenir le budget global de 2 000€ pour l'organisation de l'Arbre de Noël. À savoir :

- L'animation
- Le goûter,
- Les jouets,
- Les chocolats,
- L'intervention du Père Noël (si aucun bénévole n'est volontaire).

→ Noël des personnes âgées :

Tous les ans, la commune offre aux personnes âgées de 65 ans et plus, un bon-cadeau d'une valeur de 30€ à valoir dans les enseignes suivantes :

- Intermarché Ressons-le-Long,
- Carrefour Market Mercin-et-Vaux,
- Et depuis 2023, Proxi Super Vic-sur-Aisne.

Au total, nous comptons 28 personnes âgées bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de reconduire les cartes-cadeaux au bénéfice des personnes âgées de la commune selon les conditions suivantes :

- Être âgé de 65 ans et plus,
- Avoir sa résidence principale à Nouvron-Vingré.

Voté à l'unanimité

OBJET : BIEN SANS MAÎTRE

Le Maire rappelle qu'une procédure de bien sans maître avait été lancée par délibération en date du 04 octobre 2024. Cette démarche concernait la parcelle cadastrée section D°158 d'une superficie 114m². Des recherches ont été faites pour retrouver le propriétaire, mais ce dernier est décédé et aucun héritier n'est connu.

Le dossier définitif a donc été transmis au Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement de la DDFIP pour intégration du bien dans le patrimoine communal.

La procédure suit son cours et nous sommes dans l'attente de leur retour.

OBJET : OPÉRATION « BRIOCHES »

Nous avons reçu un courrier de la part de l'APEI de Soissons « les Papillons Blancs » sollicitant notre concours quant à leur opération « brioches ».

L'an dernier, la commune a attribué à cette association une subvention de 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de **200€**.

Voté à l'unanimité.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ-EN-VALOIS

La CCRV nous a transmis son rapport d'activité 2024 et le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque Mairie communique ces rapports au Conseil Municipal en séance publique.

Le Maire informe donc les conseillers que ce document est à leur disposition.

OBJET : RAPPORT 2024 CONCERNANT L'EXPLOITATION, LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DE LA CCRV

Le Maire signale au Conseil Municipal que le rapport nommé ci-dessus est à leur disposition également.

OBJET : ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Le Maire informe que la période pré-électorale a débuté le 1^{er} septembre 2025. Pendant les 6 mois à venir, la possibilité pour une collectivité et ses élus de valoriser leur action à l'approche d'un scrutin est encadrée.

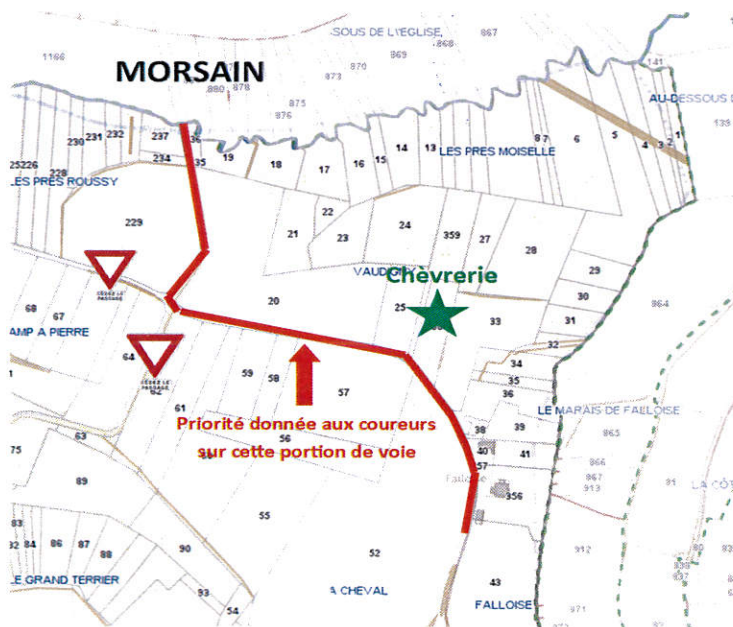
Ces élections se tiendront donc le dimanche 15 mars, et en cas de second tour le 22 mars 2026.

Le Maire propose donc d'aborder le sujet des prochaines élections municipales afin de préparer au mieux l'année à venir.

OBJET : TRAIL DE MORSAIN

L'association Morsain en Bringue nous informe que leur course « le Boob's Trail » organisée dans le cadre de l'évènement « Octobre Rose », passera sur notre territoire, du côté du Hameau de Falloise, le samedi 19 octobre 2025.

À ce titre, un arrêté temporaire de circulation a été pris afin de réglementer la circulation des véhicules pour sécuriser le passage des coureurs.



QUESTIONS DIVERSES :

• **Abattages des arbres de Vingré :** Une entreprise spécialisée est intervenue en urgence sur la végétation qui borde la rue des Vignes, sans quoi les réseaux électriques et téléphoniques n'auraient pas pu être raccordés. Cela a représenté un coût de 13 293.18€.

Nous avons donc pris contact avec notre assureur et avec l'entreprise Garnica a qui nous avons vendu les arbres. La procédure est en cours pour déterminer la responsabilité de chacun.

• **RPQS 2024 du SESV :** Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 du SESV (gestionnaire de l'eau potable) est disponible pour consultation.

• **Isolation phonique de la Salle polyvalente :** Il est posé la question de l'insonorisation de la salle car il est vrai que lorsque plusieurs personnes s'y trouvent la résonance est importante et peu agréable. Un conseiller municipal se porte volontaire pour se renseigner sur ce type de travaux.

• **Panneaux « Stop » rue de Coucy :** Les panneaux vont être commandés et l'entreprise KAMMINGA Maçonnerie (Ambleny), qui est déjà intervenue pour le compte de la mairie pour la réparation du mur d'enceinte, se rendra sur place pour évaluer les travaux à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

<i>Le Maire,</i>  <i>Pierre ERBS.</i>		<i>Le secrétaire de séance,</i>  <i>Jean-Luc TANTÔT.</i>
--	---	--

